

CONTRE LE PROJET DE LOI « dit » PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Les Collectifs, Associations et Syndicats de Seine St Denis qui se sont réunis le 5 Juillet 2006 contre le projet de loi dit de prévention de la délinquance ont décidé :

**la tenue d'un forum débat,
pouvant se tenir le :
samedi 23 septembre 2006.**

Le but de ce forum est **d'informer largement du danger des lois sécuritaires pour les libertés individuelles et la démocratie**, et plus spécifiquement de mobiliser contre le projet de loi de prévention de la délinquance. Celui-ci approuvé par le conseil des ministres du 28 Juin, devrait être débattu à l'Assemblée Nationale lors de la session extraordinaire de septembre.

LE MAIRE AU CENTRE D'UN FICHAGE GENERALISE

Ce projet de loi institue un fichage de toutes les personnes dont les difficultés sociales, éducatives et matérielles nécessitent une intervention des services sociaux. Il sera établi à partir des informations nominatives transmises au Maire, constituant ainsi une base de données alimentée par les informations de tous les professionnels de l'action sociale (personnel du Conseil général, de la Prévention spécialisée, du secteur médico-social), de la CAF, de l'Inspection Académique,....

Le recensement des enfants en âge scolaire, avec **des données à caractère personnel**, pourra être mis en œuvre par le Maire.

Ce dernier aura aussi communication des hospitalisations psychiatriques des citoyens de sa commune. Il pourra même faire procéder à **un placement d'office dans un souci d'ordre public** et non plus seulement en cas de danger imminent. Il aura connaissance des sorties provisoires ou définitives et du calendrier des visites médicales obligatoires, sous 24 h.

C'est ainsi qu'**un fichier généralisé de la population** va se mettre en place, sous couvert de prévention de la délinquance.

En outre, le projet de loi permet aussi au Maire de prendre **des décisions administratives de type contrat de parentalité ou des sanctions judiciaires** comme la tutelle aux allocations familiales dans le cadre du Conseil pour les droits et devoirs des familles qu'il présidera.

TOUTE LA POPULATION EST CONCERNEE ET POTENTIELLEMENT VISEE

Le travail social sera dévoyé par l'obligation de transmettre des informations nominatives au maire de la commune, ce qui portera atteinte à la relation de confiance entre les personnes et les travailleurs sociaux. Cette perte de confidentialité conduit à la **négation même du principe du respect de la vie privée**. De plus, elle pourrait amener les personnes en difficulté à taire une partie de leurs problèmes empêchant leur prise en compte et pouvant entraîner de ce fait une aggravation de leur situation.

Le Maire deviendrait détenteur d'informations stigmatisant une partie des habitants de sa commune. Il se verrait attribuer des fonctions supplémentaires de police et de justice, **sans les garanties de contrôle et de recours indispensables**. Ces nouveaux rôles seraient en inadéquation totale avec sa fonction d' élu chargé de la gestion de la commune.

Le projet dit « prévention de la délinquance » vient parachever tout **un arsenal de lois renforçant le contrôle social vers plus de répression**. Il généralise des pratiques qui se mettent petit à petit en place par le biais de conventions de partenariat, sortes de ballon d'essai avant la loi.

Ce projet **prévoit une nouvelle réforme de l'ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs** dans un sens de pénalisation accrue et d'exclusion d'adolescents alors que les dispositifs éducatifs sont de plus en plus étranglés, faute de financements

Dans un premier temps, ce sont les populations les plus en difficulté qui sont stigmatisées et visées, demain cela pourrait être tout un chacun.

Nous devons alerter autour de nous, dans nos milieux professionnels comme dans toute la population, **sur les dangers important de cette loi et impulser des mobilisations unitaires pour y faire échec** ainsi qu'à tout l'arsenal des lois sécuritaires.

Afin de préparer l'organisation du forum de septembre, les Collectifs, Associations et Syndicats signataires vous convient à une réunion dès la rentrée,

**le lundi 4 septembre 2006
à 19h
à la Bourse du Travail de Bobigny.**

Premiers signataires :

Collectif 93 contre les lois sécuritaires et pour l'accès aux droits fondamentaux, Collectif des étudiants du Cfpes-CEMEA, Coordination 93 des travailleurs sociaux pour le droit au logement, Syndicat des Avocats de France 93, Syndicat de la Magistrature 93, ASTI 93, Ligue des droits de l'Homme 93, Coordination des Groupes de Femmes Egalité, SDU CLIAS 93 – FSU, SNPES-PJJ-FSU 93, SUD Santé Sociaux 93, Union Syndicale Solidaires 93...